Profil	Solution	Caractéristiques	Bénéfices client
Tout Français, quel que soit son âge (de 12 ans à 80 ans), quels que soient ses objectifs (dynamisation d'un capital, épargne, retraite, transmission).	**Contrat d'ASSURANCE VIE** 	-Permet de verser (et de retirer) librement, dans un cadre fiscal privilégié. -Possibilité d'opter pour un ou des arbitrages automatiques. -Ticket d'entrée : •Si versement unique : 3 600 € •Si versements périodiques : 1 500 € + minimum 150 €/mois	- Fait fructifier un capital existant, avec de très bons rendements et une bonne sécurisation de l'actif - Dynamise des placements qui rapportent peu - Jouit d'une fiscalité douce, très attractive - Permet des « retraits » ponctuels ou réguliers ; ou des « avances » non fiscalisées - Libre désignation du bénéficiaire, en cas de décès - Echappe aux droits de succession - Favorise de nombreuses stratégies patrimoniales
Toute personne pouvant placer des économies en acceptant un certain niveau de risque.	**PEA « Assurance »** Plan d'Epargne en Actions	-Durée minimum 8 ans -S'investit sur des actions françaises et/ou européennes -Fiscalité nulle après 5 ans -Possibilité de placer 132 000 € (ou 264 000 € pour un couple)	- Avances possibles (non imposables) - Possibilité d'une gestion personnalisée sous mandat - Sortie soit en capital, soit en rente non fiscalisée - Avantage déclaratif au regard de l'ISF (seulement les sommes versées) - Dès 10 000 € accès à des options d'arbitrages automatiques
Professions libérales, dirigeants de TPE, souhaitant faire fructifier leur argent personnel (et celui de leurs salariés) avec l'aide de l'entreprise	**PEE** et **PERCO** Plan d'épargne Entreprise et Plan d'Epargne Retraite Collectif	- Possibilité pour l'entreprise d'abonder les sommes épargnées dans la proportion qu'elle choisit (de 30% à 300%) - Plafonds d'abondement : 2 575 € (PEE) et 5 148 € (PERCO). - Abondement non soumis à l'IR pour le bénéficiaire Abondement minore d'autant le bénéfice imposable	- Absence de cotisations sociales sur les abondements - Le dirigeant (comme ses salariés) se fait aider par l'entreprise pour se constituer un capital - Retraits non fiscalisés après 5 ans (PEE) et à la retraite (PERCO) ; - Sortie PEE en capital ; Sortie PERCO soit en capital soit en rente non imposable

Profil	Solution	Caractéristiques	Bénéfices client
Contribuables soucieux de réduire fortement leur impôt de l'an prochain.	**FIP et / ou FCPI** Fonds d'Investissement de Proximité et / ou : Fonds Commun de Placement dans l'Innovation	- Possibilité de placer chaque année de 4 000 € à 48 000 € - Placement de son argent dans un « panier » de 10 à 15 entreprises déjà très performantes et en plein développement. - Dénouement 7 à 8 ans plus tard	- Réduction directe de son impôt, dès l'année suivante, de 25% de la somme placée (jusqu'à 12 000 € d'économie d'IR possibles si FIP + FCPI). - Non imposition des plus values distribuées à la sortie - Psychologiquement, l'investisseur contribue au développement du tissu économique - Pour « dimensionner » ce placement : Multiplier par 4 l'économie d'impôt souhaitée.
Toute entreprise en bonne santé désireuse de faire fructifier sa trésorerie excédentaire (fixe)	**CONTRAT DE CAPITALISATION** Spécialement réservé aux entreprises (personnes morales) soumises à l'IS	- Accès à un fonds général en euros et à des Unités de Compte multi supports - Ticket minimum d'entrée : 300 000 €	- Le « fonds général » a performé à 4,05% nets en 2006 - Possibilité de placer jusqu'à 50% sur le fonds en euros - Possibilité de placer le reliquat sur des UC performantes pour dynamiser le rendement - En respectant l'équilibre 50/50, retraits possibles sur les fonds en UC (sans pénalité).